AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DLP -8-6-73 534985

PUBLICATION PÉRIODIQUE

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

EDITION DE LA STATION RHONE - ALPES
(AIN, ARDECHE, DROME, ISERE, LOIRE, RHONE, SAVOIE, HAUTE-SAVOIE)

55 Rue Mazenod 69426 LYON CEDEX 3
Tél. 60-95-87 (Postes 426 et 427)

ABONNEMENT ANNUEL : 30 F
C. C. P. LYON 9431-17
Régisseur Avances et Recettes D. D. A.
55, Rue Mazenod — 69 - LYON-3e

Lisez sur l'enveloppe de ce bulletin le numéro de votre région

Bulletin N° 153 de Juin 1973 6 Juin 1973

VIGNE

MILDIOU - Le premier traitement a dû être étendu à l'ensemble de la région à la suite des pluies du 28 mai ou du 1er juin, conformément aux termes du dernier bulletin. - Il sera renouvelé de 3 à 5 jours après la prochaine précipitation ou de 10 à 12 jours après le précédent traitement, faute de pluie dans la semaine qui l'a suivi.

BLACK-ROT - (Zones contaminées) - La protection sera maintenue sensiblement dans les mêmes conditions (traitement commun moyennant le choix de produits polyvalents).

VERS DE LA GRAPPE - La première génération de papillons est terminée dans la plus grande partie des vignobles de la région.- Dans les seuls vignobles les plus élevés (150 mètres supérieurs environ), la protection devra être assurée jusqu'au 15 juin.

ARBRES FRUITIERS

TAVELURES - Dans les régions chaudes et moyennes, la protection pourra être abandonnée si aucune tache n'est encore apparue. Toutefois, dans les régions 8, 9, 10, 11, 12, 21, 22, 23, 24, 25, 27, 40, 41, 42, 46, 47, 101, 102, 103, 104, 105, 106, 107, 108, 110, 112, 116, 117, 118, 119, 121, 122, 123, 131, 134, 135, 141, 142, 144, 145, 146 et 147, particulièrement affectées par les fortes pluies du 28 mai, on devra surveiller à partir du 10 juin ces plantations jusque là indemnes et appliquer un nouveau traitement en cas d'apparition de taches.

Dans les régions les plus froides, la même surveillance sera exercée et la protection ne pourra être abandonnée à partir du 15 juin que si aucune tache n'est encore apparue à cette date.

TORDEUSE ORIENTALE DU PECHER (sur pêches et abricots) - La protection devra être maintenue au moins jusqu'au 18 juin, par des traitements à 12 jours d'intervalle moyen, ou moins en cas de forte pluie.

En pépinière, cette protection pourra être suspendue, si la végétation a acquis un développement suffisant.

CARPOCAPSE (pommier et poirier) - Survenant après un mois d'avril exceptionnellement froid, les températures relativement élevées qui ont régné de façon quasi continue depuis le 13 mai ont favorisé les éclosions des premiers papillons dans de nombreuses régions avec des écarts de date assez faibles d'une zone à l'autre.

En conséquence, à l'exception des arbres très chargés où cette opération peut encore être différée, le premier traitement devra être appliqué aux dates suivantes :
- Dès réception : régions 9, 12, 22, 24, 26, 41, 52, 81, 102, 103, 121, 122, 124, 131, 132, 133, 134, 141, 142, 147 et 152.
- entre le 11 et le 14 juin : régions 21, 23, 37 (au sud de Villefranche), 40, 47, 51, 69, 82, 85, 87, 101, 107, 110, 111, 115, 119, 123, 125, 129, 130, 143 et 145.

COCHENILLE DU MURIER - Le premier traitement devra être étendu aux régions situées au nord de Tain-Tournon dans les prochains jours.

POU DE SAN JOSE - Le premier traitement (oléoparathion, parathion émulsion ou methidathion) devra être appliqué entre le 10 et le 15 juin au sud de Tain-Tournon.

P 167

CULTURES DIVERSES

MILDIOU DE LA POMME DE TERRE - Le premier traitement devra être renouvelé de 10 à 12 jours après la première application, ou moins en cas de forte pluie (3 ou 4 jours après celle-ci de préférence). Il sera d'autre part étendu jusqu'à 500 m dans la Drôme et l'Ardèche, à 400 m. dans les autres départements, y compris Loire et Haute-Savoie, dans la mesure du moins où la végétation aura atteint le stade favorable (fanes confluentes).

DORYPHORE - Des pontes sont déjà observées. Surveiller l'apparition des premières larves et intervenir dès lors.

INFORMATIONS MARAICHERES

ASPERGE - Criocères - Les traitements sont dirigés contre les larves de ce coléoptère; on utilise un insecticide à base de lindane ou de parathion, soit en pulvérisation soit en poudrage.

Mouche -Les traitements sont effectués dans les aspergeraies où ce parasite s'est signalé, en fonction des stades végétatifs suivants :

- turions sortant du sol de 2 à 3 cm
- " de 10 à 15 cm bourgeon à écailles gonflées
- " de 30 à 35 cm ramifications non épanouies
- " à ramifications épanouies,

avec l'un des insecticides, cité dans l'édition générale n° 150 mars 1973.

Rouille - Lorsque le feuillage est suffisamment développé, le manèbe est utilisé à raison de 1,600 kg m.a./ha. Dans les aspergeraies très contaminées, prévoyez une application hivernale de D.N.O.C. 6,250 kg/ha.

CELERI - Septoriose - Assurer la protection des plançons avec l'un des fongicides suivants: cupriques, oxyquinoléate de cuivre, captafol, doguadine, mancozèbe, manèbe, propinèbe ou l'association carbatène + manèbe.

CERFEUIL - Le mildiou de la carotte est fréquent sur cette ombellifère notamment en périodes pluvieuses ou dans les cultures abondamment arrosées où le degré d'hygrométrie est élevé. La protection peut être assurée avec un fongicide de synthèse (captafol, captane, folpel, mancozèbe, manèbe, zinèbe).

CHOU - Cecidomyie du chou-fleur. Dans les cultures où les dégâts de ce parasite sont à craindre, effectuez régulièrement des traitements à l'aide d'un insecticide à base de parathion jusqu'à la formation de la "tête" (de juin à août).

Pieride et Tenthrède du chou. Dès les premiers dégâts, utilisez en pulvérisation ou en poudrage un pesticide à base de malathion, parathion ou phosalone.

EPINARD - Mouche - Dès les premiers dégâts, les insecticides cités ci-dessous peuvent être utilisés dans la limite de la législation jusqu'à :

- 15 jours avant la récolte : azinphos, diazinon, diméthoate, lindane, parathion, formothion, fenthion
- 7 jours avant la récolte : endothion, mevinphos.

HARICOT - Anthracnose : Les 3 traitements fondamentaux sont à effectuer aux stades suivants: 1°) 2 feuilles - 2°) premières feuilles composées - 3°) à l'apparition des boutons floraux.

Les fongicides de synthèse sont utilisés de préférence en pulvérisation pneumatique à raison de 2 kg m.a/ha.

Le manèbe, le mancozèbe et le zinèbe permettent de combattre également la rouille.

L'Ingénieur d'Agronomie chargé des Avertissements agricoles
P. LATARD

Le Technicien chargé des questions maraichères
G. FERAND

L'Ingénieur en chef d'Agronomie, Chef de la Circonscription,
A. PITHIOUD

Imprimerie de la Station Rhône-Alpes
Directeur-gérant : L. BOUYX